



Isabelle Rauch

Députée de la Moselle

isabelle.rauch@assemblee-nationale.fr
isabelle-rauch-deputee.fr



Lettre d'information parlementaire
Vendredi 8 octobre 2021

L'Edito

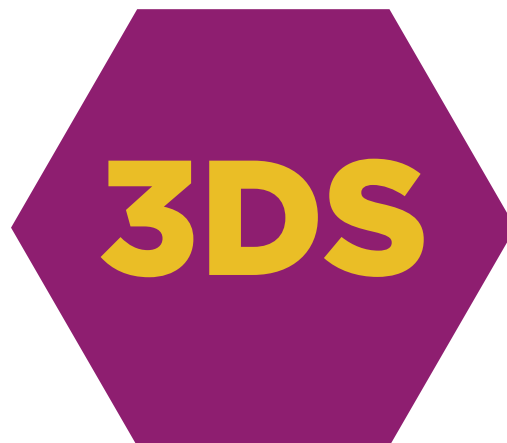
Fidèle à mes engagements, je souhaite vous tenir informés de **sujets majeurs** évoqués à l'Assemblée Nationale. En cette rentrée parlementaire, ce sont **les territoires** d'une part, la **sécurité intérieure** d'autre part, qui nourrissent nos débats. Aussi, vous trouverez une rapide **synthèse du projet de loi 3DS** que nous nous apprêtons à examiner, ainsi que du projet de loi relatif à la **responsabilité pénale et à la sécurité intérieure** que nous venons d'adopter. Ce sont des sujets qui nous préoccupent dans nos responsabilités respectives, sur lesquels **notre engagement est entier jusqu'à la dernière minute**.

Parallèlement, se déploie dans nos territoires **France Relance**. Un plan à **100 milliards d'euros**, qui vise à accompagner la **transition écologique**, à renforcer notre **industrie** et notre **économie**, ainsi qu'à favoriser la **cohésion sociale**. Ses effets sont massifs, au plus proche de chez nous. Il signe la volonté du Gouvernement de **sortir durablement de la crise sanitaire**, avec une **France plus forte**, plus **souveraine**, plus **verte** et plus **solidaire**. Vaste enjeu dans lequel nous avons tous un rôle majeur à jouer.

Je poursuis mes visites des maires, des entreprises et des associations de la neuvième circonscription de la Moselle, **à votre écoute, en appui à vos démarches ou pour vous aider à résoudre vos difficultés**. Ces temps d'échanges sont non seulement riches, mais également **indispensable pour bien légiférer**, dans l'intérêt de nos concitoyens et de nos territoires.

Je suis à votre disposition pour en convenir dans les semaines à venir.

Différenciation, Déconcentration Décentralisation Simplification



Le projet de loi réaffirme la **capacité d'adaptation** de l'organisation et de l'action des collectivités aux **particularités de leur territoire**. Elles auront plus de latitude pour fixer la réglementation des compétences qu'elles exercent (par exemple, la fixation du nombre d'élus au conseil d'administration des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ; le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation de leur domaine public par les chantiers de travaux, etc.). Des **délégations de compétences par projet** seront possibles.

→ Les **réseaux routiers seront gérés selon des logiques d'itinéraire**.

Les départements et les métropoles pourront se voir confier les **tronçons de routes nationales** liés aux réseaux routiers dont ils ont déjà la compétence. Les régions se verront confier la **gestion et la propriété des petites lignes et des gares**.

→ Les outils pour **revitaliser les centres villes** seront renforcés et les maires pourront librement réguler l'accès aux **espaces naturels protégés**.

→ La **prise en charge du RSA par l'Etat** sera expérimentée dans les départements volontaires, afin de dégager plus de moyens en faveur de l'insertion.

→ Les collectivités pourront **financer des établissements de santé** ou **recruter du personnel médical** pour les centres de santé qu'elles gèrent.

✓ Les collectivités pourront davantage s'appuyer sur **l'appui en ingénierie du CEREMA**.

✓ Le **contrat** sera réaffirmé comme nouveau mode d'action publique.

✓ **Les relations avec l'ADEME seront facilitées** car le Préfet de Région en deviendra le délégué territorial.

→ Le principe du « **Dites-nous le une fois** » est renforcé : les administrations échangent les informations dans un cadre transparent, pour simplifier les démarches des citoyens.

→ Des **mesures spécifiques aux territoires transfrontaliers** permettront d'associer plus étroitement les collectivités étrangères à l'élaboration des documents d'urbanisme, aux schémas d'urbanisme, ainsi qu'à la gestion de services publics communs.

Le Sénat a, en première lecture, adopté des mesures sur lesquelles va s'établir un dialogue, notamment les **compétences des départements frontaliers**, les **délégations de compétences entre EPCI et communes**, les pouvoirs des maires en matière d'implantation d'éoliennes, les équilibres du logement social et le **droit à l'erreur pour les collectivités territoriales**.

Justice et sécurité : Les deux faces d'une même pièce



Le projet de loi relatif à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure aggrave les sanctions pour les violences commises contre les forces de l'ordre.

Il transforme la réserve civile de la police nationale en réserve opérationnelle, dont 70% des effectifs seront recrutés au sein de la société civile. Il corrige les dispositions antérieures, pour permettre la **captation d'images par des drones**. Il permet aussi de garder à la disposition de la justice des prévenus qui auraient été déférés devant une juridiction qui se déclare incompétente, en raison d'un **doute sur leur minorité ou leur majorité**, ainsi qu'aux procureurs de faire appel de décisions de refus de placement en détention provisoire.

D'autres dispositions, sont prévues, comme **l'interdiction d'acquisition ou de détention d'armes** pour les personnes dès lors qu'elles y ont été condamnées dans le cadre d'un contrôle judiciaire ou d'une assignation à résidence ou l'extension de l'amende forfaitaire délictuelle aux vols sur des valeurs inférieures à 300 euros, dès lors que le bien a été restitué ou que la victime a été indemnisée. Enfin, les personnes suspectées d'infractions passibles d'au moins trois ans de prison **ne pourront plus se soustraire à un relevé d'empreintes digitales ou à la prise de photographies**.

Pour lutter contre les **rodéos motorisés**, les loueurs de véhicules seront tenus de mentionner au contrat le numéro d'identification et le numéro d'immatriculation de l'engin. **La restitution des véhicules sera empêchée pour prévenir la récidive.**

Enfin, à la **suite de la dramatique affaire Halimi**, dont l'auteur a été reconnu pénalement irresponsable après avoir pris des substances psychoactives, **nous avons décidé que ces exceptions n'existeraient plus, dès lors que la prise de drogues était liée à l'intention de commettre une infraction ou un crime. Nous réprimons aussi plus sévèrement la consommation de drogues** lorsque l'individu a conscience qu'elle est susceptible de la conduire à commettre des atteintes à la vie ou à l'intégrité d'autrui.

Depuis 2017, le Gouvernement et la majorité présidentielle ont fait de la sécurité l'une des priorités de leur action.

Ainsi, le budget de la sécurité a augmenté de plus d'un milliard d'euros et, dès 2017, **le recrutement de 10 000 policiers et gendarmes sur cinq ans**, soit d'ici 2022, a été lancé.

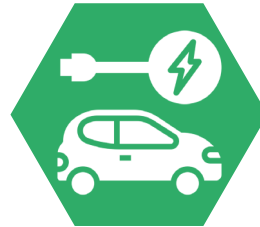
La majorité présidentielle a voté la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, introduit **l'amende forfaitaire pour le délit d'usage de stupéfiants et d'occupation illicite des halls d'immeubles**, créé un nouveau délit et des **sanctions plus lourdes contre les violences sexuelles et sexistes**, et adopté des dispositions pour mieux articuler l'action de l'ensemble des acteurs de la sécurité dans le cadre de la loi pour une sécurité globale préservant les libertés.



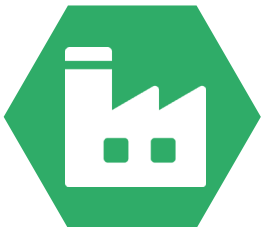
France Relance en Moselle



**8408 dossiers
Ma Prime Rénov'
validés**



**3244 primes à
la conversion du
parc automobile**



**4,5 millions
d'euros pour la
décarbonation de
l'industrie**



**101 millions
d'euros pour les
entreprises des
secteurs critiques**



**42 millions
d'euros pour la
modernisation
des filières auto
et aéronautiques**



**1400 aides à la
numérisation des
TPE**



**7780 contrats
d'apprentissages**



**124 millions
d'euros en baisse
des impôts de
production**



**6130 aides à
l'embauche des
jeunes**



**625 jeunes en
Parcours Emploi
Compétence**



**899 contrats de
professionnalisa-
tion**



**1400 jeunes
en Insertion
par l'Activité
Economique**